

VD_FINDINFO Arrêt / 2013 / 138 vom 30. Mai 2013

VD Tribunal cantonal, 2013-05-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2013__138

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2013 / 138 du 30 mai 2013

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2013 / 138 del 30 maggio 2013

Regeste

ASSURANCE-VIEILLESSE, SURVIVANTS ET INVALIDITÉ, LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS, LACUNE DE COTISATION, ASSURANCE FACULTATIVE AVS/AI, SÉJOUR À L'ÉTRANGER, CONJOINT | 1a LAVS, 29bis LAVS, 29quater LAVS, 29quinquies LAVS, 29ter LAVS, 27 LPGA, 50 RAVS, 67 RAVS

Erwägungen

E. 8

- a) En définitive, il n'y a pas lieu d'effectuer la répartition demandée par la recourante ou de lui donner la possibilité de remplir les conditions pour une telle répartition. Mal fondé, le recours doit être rejeté dans la mesure où il est recevable et la décision attaquée confirmée.
- b) La procédure étant gratuite, il n'est pas perçu de frais judiciaires (art. 61 let. a LPGA). Il n'est pas alloué de dépens (art. 61 let. g LPGA et 55 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.